



Transfrontalier

L'EMPLOI FRONTALIER AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

UNE AIRE DE RECRUTEMENT QUI DÉPASSE LARGEMENT LES RÉGIONS LIMITOPHES

Jean Hoffmann & Arthur Tibesar, ADEM Luxembourg
Claude Ruffini, ANPE Lorraine (Mars 2003)

Lorsque l'on parle du **marché de l'emploi luxembourgeois** au sein de la Grande Région, **deux questions** reviennent régulièrement depuis plusieurs années:

- ☞ **L'une au Luxembourg même :** comment est-il possible de connaître une augmentation du nombre de chômeurs allant de pair avec une création nette de 60 821 emplois salariés entre mars 1997 et mars 2002 ?
- ☞ **L'autre dans les régions limitrophes du Luxembourg :** l'exode des travailleurs vers le Luxembourg ne pèse-t-il pas trop sur le potentiel de ces régions ?

Des analyses de prospective démographique plus récentes (COOMANS, 2002) mènent à **une troisième question, qui porte sur la capacité future, pour le Grand-Duché, de s'en remettre aux travailleurs frontaliers pour assurer une croissance de l'emploi intérieur.**

En effet, en considérant les mouvements apparents de la Lorraine, par comparaison des groupes d'âge quinquennaux de cinq en cinq ans, après correction par les taux de survie apparents au niveau national, ce serait de l'ordre de 1 % des jeunes de 15-24 qui quitteraient chaque année la Lorraine, et 0.4 % en considérant l'ensemble de la population d'âge actif.

La région de Rhénanie-Palatinat, ou l'ensemble de la Rhénanie du Nord – Westphalie, constituent elles-mêmes les régions d'Allemagne où la rareté démographique de la ressource humaine s'instaurera de manière progressive.

Mais, ajoute COOMANS, derrière les régions contiguës au Grand-Duché, *de larges réserves seraient certainement disposées à affluer.*

L'analyse des lieux de résidence des frontaliers employés au Luxembourg que nous menons depuis 1990 montre que c'est déjà le cas depuis de nombreuses années. Les *photographies* du fichier des salariés établies chaque année au 31 mars montrent que l'aire de recrutement

Le travail frontalier au Grand-Duché de Luxembourg - 31 mars 2002



Source : IGSS - Carte : A. Tibesar & F. Jacquet (Cellule EURES de l'ADEM)

dépasse largement les zones contiguës.

Au 31 mars 2002, 3,3 % des frontaliers français ne résident pas dans les départements limitrophes (Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Moselle) ; 9,3 % des frontaliers belges ne résident pas dans les provinces de Liège et de Luxembourg ; 10,4 % des frontaliers allemands ne résident pas en Sarre et en Rhénanie-Palatinat.

Qui sont ceux qui viennent de loin ?

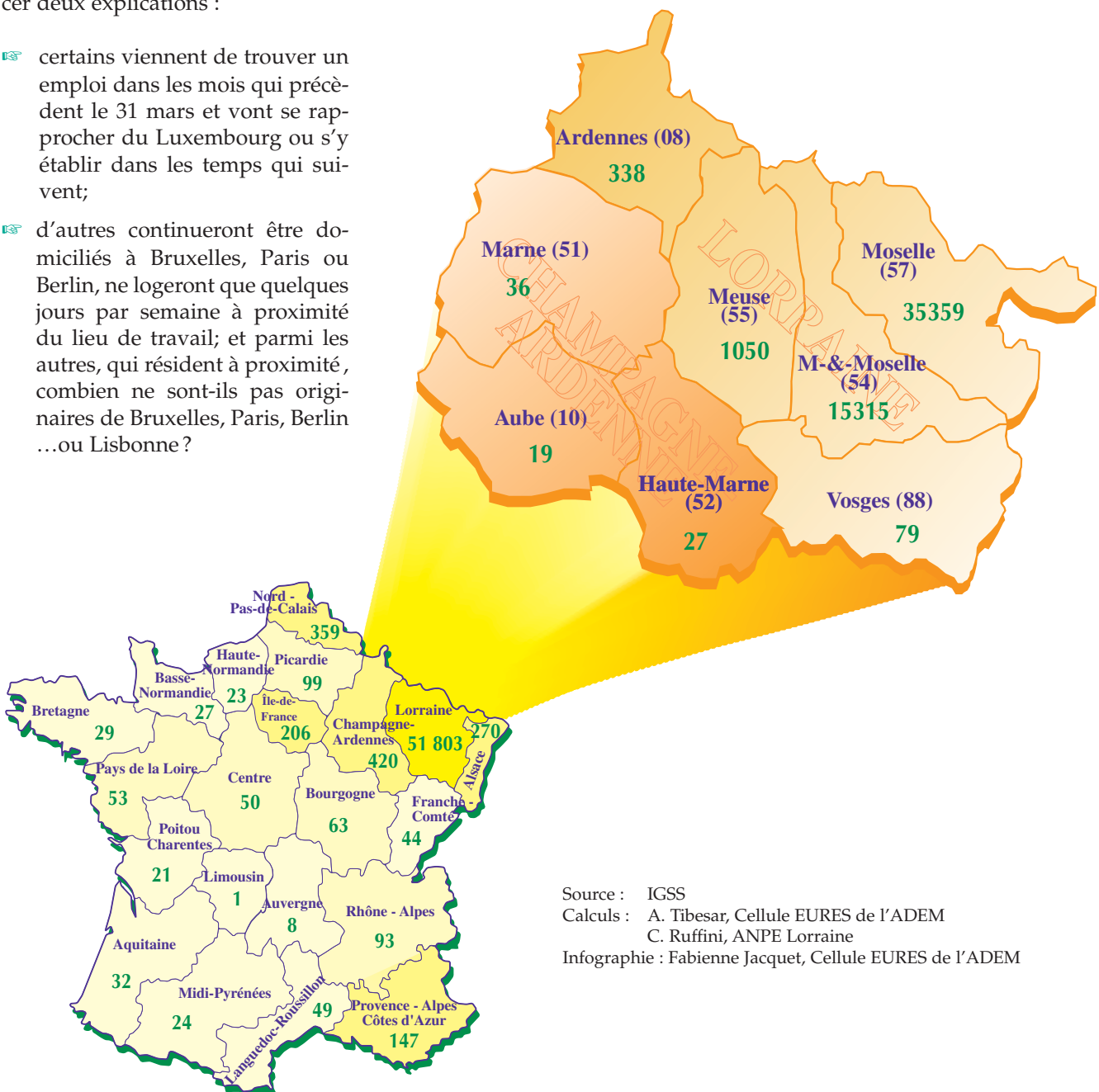
On peut, à tout le moins, avancer deux explications :

- ☞ certains viennent de trouver un emploi dans les mois qui précèdent le 31 mars et vont se rapprocher du Luxembourg ou s'y établir dans les temps qui suivent;
- ☞ d'autres continueront être domiciliés à Bruxelles, Paris ou Berlin, ne logeront que quelques jours par semaine à proximité du lieu de travail; et parmi les autres, qui résident à proximité, combien ne sont-ils pas originaires de Bruxelles, Paris, Berlin ...ou Lisbonne ?

Pour bien comprendre....

1. Est comptabilisé comme frontalier par le Luxembourg tout travailleur dont la résidence est, au moment de l'établissement de la statistique, en France, en Allemagne ou en Belgique, sans limite de distance. Il s'agit donc d'une notion différente de celle appliquée en matière sociale ou fiscale entre la France et la Belgique par exemple.
2. Cette statistique est une *photographie*, prise au temps *t*, qui ne donne pas d'indication sur la trajectoire des personnes (résidence antérieure par exemple).

Salariés de résidence française employés au Luxembourg 31 mars 2002



Source : IGSS
 Calculs : A. Tibesar, Cellule EURES de l'ADEM
 C. Ruffini, ANPE Lorraine
 Infographie : Fabienne Jacquet, Cellule EURES de l'ADEM

L'effacement des frontières

Prix du foncier et insuffisance quantitative de logements expliquent un autre phénomène, observé par CALAIS dès 1993, qui caractérise toutes les parties de la Grande Région: Belges, Sarrois et Luxembourgeois vont habiter en France. Les Luxembourgeois vont aussi s'installer en Belgique et dans la Région de Trèves. CALAIS y voit l'une des traductions les plus vives de l'effacement des frontières internes à l'Union Européenne. On peut donc devenir frontalier de son propre pays.

L'effacement des frontières se traduit dès lors par une très vive concurrence pour l'emploi sur le marché très attractif du Luxembourg. Il s'agit là d'un élément de réponse à la première question (...il y en a d'autres), tout comme la grande étendue de l'aire de recrutement du marché luxembourgeois en est un aux deux autres questions. Et à côté de la concurrence ressentie dans les régions limitrophes, qu'il ne s'agit pas de nier, il ne faut pas négliger les effets sur l'emploi local induits par la venue de ces frontaliers lointains et de leur pouvoir d'achat.

Bibliographie

CALAIS, G. – 1993 - La mobilité résidentielle. Actes du Colloque « Le travail frontalier au sein de la grande région dans l'optique de l'Aménagement du Territoire. Luxembourg, 26-27 octobre, 69-71. Luxembourg.

COOMANS, G. – 2002 – Le retournement de l'offre de travail dans l'espace frontalier Sarre – Lorraine – Luxembourg – Luxembourg belge – Rhénanie-Palatinat. Centre de Ressources et de Documentation EURES Luxembourg. ADEM – CEPS/INSTEAD. Luxembourg.

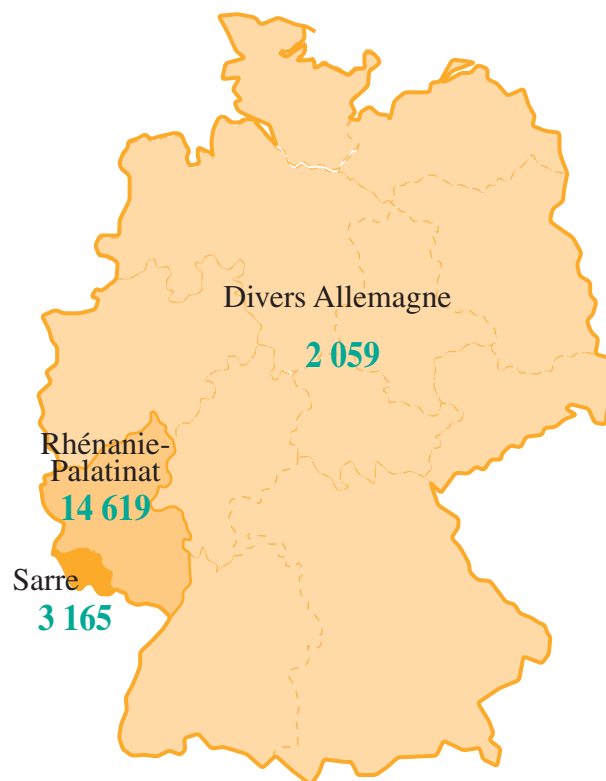
Contacts

Arthur TIBESAR & Jean HOFFMANN
Cellule EURES de l'ADEM
arthur.tibesar@adem.etat.lu

Claude RUFFINI
ANPE Lorraine
clauderuffini@anpe.fr

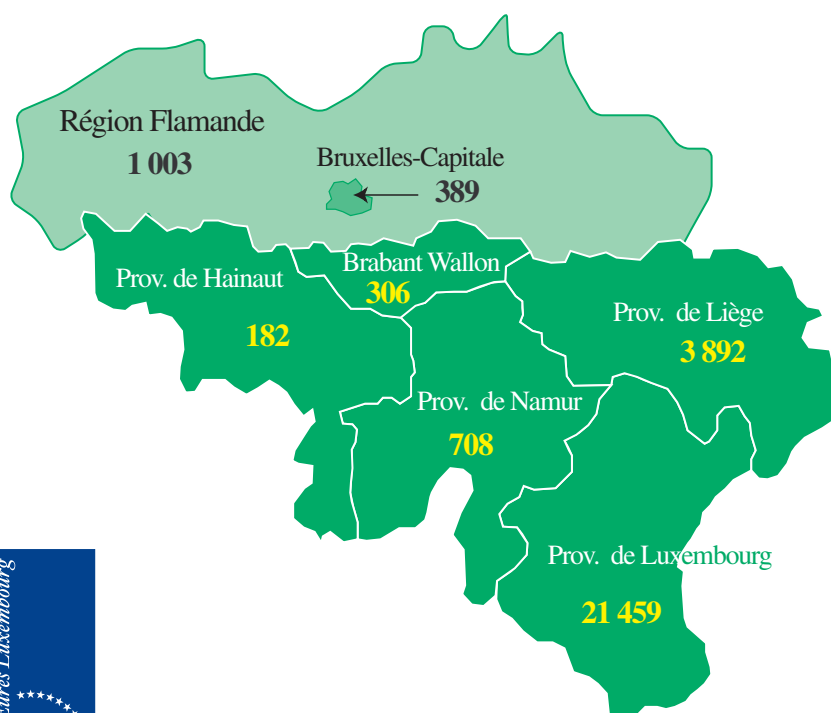


Salariés de résidence allemande employés au Luxembourg - 31 mars 2002



Source : IGSS
Calculs : A. Tibesar, Cellule EURES de l'ADEM
Infographie : Fabienne Jacquet, Cellule EURES de l'ADEM

Salariés de résidence belge employés au Luxembourg - 31 mars 2002



Source : IGSS
Calculs : A. Tibesar, Cellule EURES de l'ADEM
Infographie : Fabienne Jacquet, Cellule EURES de l'ADEM